

DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PINOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Alois (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OBJET : Refacturation des frais engagés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le cadre de l'arrêt des collectes et de la valorisation des déchets de la filière Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) aux éco organismes en charge de la Responsabilité Elargie Producteurs (REP) PMCB.

VU la délibération n° 2023.61 du VALTOM concernant la contractualisation du VALTOM avec l'éco organisme coordonnateur OCAB pour la filière Responsabilité Elargie Producteurs (REP) Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB),

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE n° D24_10_3 portant sur la contractualisation avec l'Organisme Coordonnateur Agrée Bâtiment (OCAB) dans le cadre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB) par le biais du VALTOM.

Le VALTOM a contractualisé pour la filière REP PMCB avec l'éco organisme coordonnateur OCAB pour les 7 collectivités adhérentes, qui le souhaitent soit : la Communauté de Communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF), le S.I.C.T.O.M. DES COMBRAILLES, le SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES, le S.M.C.T.O.M. DE LA HAUTE GARONNE, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et le S.I.C.T.O.M. DES COUZES.

Afin d'assurer la reprise sans frais de tous les déchets PMCB, les éco organismes perçoivent des écocontributions sur les produits mis sur le marché. Leur mission est de déployer un réseau de points de reprise de ces matériaux sur le territoire grâce à ce fond financier.

Les déchèteries publiques ont été identifiées comme point de reprise pour les différents flux de la REP PMCB et ont déployé des schémas de collecte adaptés pour collecter et valoriser les déchets du bâtiment.

Deux modèles de mise en place de la REP PMCB existent en déchèterie :

- Le soutien financier qui permet à la collectivité de conserver la gestion du flux de la collecte au traitement et de percevoir un soutien financier sur le tonnage pris en charge (gravats, déchets dangereux diffus et l'amiante),
- La prise en charge opérationnelle qui implique la fourniture du contenant, la collecte, le transport et la valorisation des déchets par l'éco organisme (plâtre, menuiseries vitrées, bois, plastiques, laines minérales).

Actuellement, la REP PMCB connaît des difficultés avec un moratoire en cours pour une refonte de cette REP suite au retrait de certains metteurs sur le marché (acteurs de la filière bois) ce qui engendre un arrêt des écocontributions perçues par les éco organismes et une menace sur leur équilibre financier.

Dans ce contexte, l'éco organisme VALOBAT a informé par courrier fin août les collectivités en contrat de l'arrêt au 1^{er} octobre 2025 des collectes du plâtre et du retrait des contenants avant de revenir sur cette décision et d'assurer le maintien des collectes le 25 septembre 2025.

Cette décision unilatérale et dans un délai très court aurait impliqué :

- Le non-respect du contrat, qui lie les collectivités à l'OCAB,
- La suppression d'un service à destination des usagers et des professionnels du territoire,
- La prise en charge des coûts de collecte séparée et de valorisation de ce flux par les collectivités.

Les coûts estimatifs pour la part traitement des déchets de plâtre sont de 83.000 € pour le quatrième trimestre 2025 auxquels s'ajoutent les coûts de location et collecte/transport en déchèterie supportés par les collectivités adhérentes. Par ailleurs, les prestataires des éco organismes nous indiquent des difficultés d'évacuation sur d'autres flux comme les laines minérales ou les plastiques.

Cet état de fait va à l'encontre des objectifs de collecte, tri et de valorisation demandés aux éco organismes et donc aux metteurs sur le marché, qui n'assument pas leurs responsabilités.

Au regard de l'incertitude de la situation, et afin de prévenir d'éventuels arrêts des collectes, le VALTOM souhaite pouvoir faire valoir ses droits auprès de l'éco-organisme en émettant le cas échéant des titres de recettes pour les frais engagés en matière de location de contenants, collecte/transport et valorisation du plâtre.

L'émission de ces titres de recettes sera fondée sur les dispositions du Code de l'Environnement suivantes :

- L'article L541-10-1 du Code de l'Environnement, qui prévoit la mise en place d'une REP sur ces déchets,

- L'article L541-10-27 du Code de l'Environnement, qui prévoit que l'éco-organisme est tenu « d'assurer une couverture de la totalité des coûts de collecte et de tri des opérateurs de gestion de déchets » ou que « les éco-organismes pourvoient également à la collecte et au tri des déchets lorsque cela est nécessaire pour remplir les objectifs fixés par le cahier des charges mentionné à l'article L541-10 »,

- L'article L541-10-2 du Code de l'Environnement, qui impose que les écocontributions couvrent « les coûts de prévention, de la collecte, du transport et du traitement des déchets, y compris les coûts de ramassage et de traitement des déchets abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du présent chapitre »,

- L'arrêté du 30 septembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des déchets de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB) désignant ECOMOBILIER, VALOBAT, ECOMINERO et VALDELIA comme éco-organismes pour cette filière,

Et au regard :

- De la responsabilité des éco organismes d'assurer un maintien des collectes sélectives suffisantes pour atteindre leurs objectifs, ce qu'ils n'assurent plus actuellement, causant des frais aux collectivités à justifier au regard des coûts engendrés pour la gestion du plâtre,

- De l'obligation de chaque éco organisme de couvrir les coûts de gestion des déchets se trouvant dans le périmètre de sa REP comme l'impose la directive européenne sur la question transposée en France dans le Code de l'environnement.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président du VALTOM à signer l'émission de titres de recettes adressés à chaque éco organisme pour le flux dont il a la responsabilité, correspondant aux frais engagés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le cadre des manquements de cet éco-organisme envers ses obligations en tant qu'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la filière REP PMCB.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre BARRAUD



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PINOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHÉL).

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OCTOBRE 2025/N° 2

OBJET : Refacturation des frais engagés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le cadre de la gestion de la crise de la filière Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) à l'éco-organisme REFASHION en charge de la Responsabilité Elargie Producteurs (REP) TLC.

VU la délibération n° D22_10_9 du 07 Octobre 2022 du Comité Syndical concernant la conclusion de la convention avec Eco TLC-REFASHION pour le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères,

VU la délibération n° D23_03_10 du 17 Mars 2023 du Comité Syndical portant sur le renouvellement de cette même convention.

La filière Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC), historiquement gérée par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), rencontre depuis 2024 une profonde crise due à la fois à la saturation des exutoires de valorisation des textiles par la production issue de la « Fast Fashion » et désormais de « l'Ultra Fast Fashion », mais également du fait d'un manque d'installations de valorisation des déchets textiles en France et en Europe.

Cette saturation des exutoires existants a conduit à l'arrêt des collectes des TLC effectuées par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire présents sur le territoire du VALTOM, tel qu'EMMAUS 63, qui a annoncé l'arrêt de sa collecte le 30 juin 2025, puis LE RELAIS, qui l'a suspendue mi-juillet avant de la reprendre progressivement courant Août en mode dégradé (maillage du territoire non optimisé) et LES MAINS OUVERTES, dont l'activité TLC ne subsiste que grâce aux soutiens financiers concomitants de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et du VALTOM.

Aussi, il existe un risque avéré que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se voit impacté par ces arrêts de collecte TLC avec pour conséquences le retour des flux TLC dans les ordures ménagères résiduelles (bac gris) ou dans la collecte sélective (bac jaune).

Conscient de ce risque, le VALTOM a décidé d'élaborer des scénarios de robustesse de la filière TLC en lançant une étude d'opportunité sur la création d'un centre de tri des TLC sur le territoire du Puy-de-Dôme. Cette solution permettrait d'envisager un pré-tri des TLC avant massification des différents textiles par matières et une meilleure valorisation en répondant aux attentes de la filière de réutilisation (crème) et de recyclage (flux écrémé).

Toutefois, cette solution, si elle est viable, ne pourra être effective qu'après plusieurs années de mise en œuvre et n'est donc pas en mesure de répondre à l'urgence de la crise actuelle. Ainsi, se pose de manière urgente et prégnante la question du maintien de la collecte des TLC dans le département du Puy-de-Dôme.

En effet, les collecteurs historiques en sursis tiennent aujourd'hui sur le territoire du VALTOM grâce au soutien financier consenti par le VALTOM et ses collectivités adhérentes depuis le 1^{er} Juillet 2024, pouvant atteindre jusqu'à 200 € la tonne de TLC collectée suite à la défaillance des metteurs sur le marché.

Ce système de soutien ne pouvant s'inscrire dans la pérennité, une réflexion est lancée entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes sur la nécessité à court ou moyen termes de reprendre en tout ou partie la collecte des TLC afin de maintenir le geste de tri auprès des habitants du territoire, avec la problématique de pouvoir être amené à incinérer les flux collectés dans le cadre de la crise des exutoires, l'éco-organisme REFASHION, représentant les metteurs sur le marché, étant en incapacité de proposer à ce jour des solutions de valorisation pour l'ensemble du flux collecté.

Par ailleurs, les récents échanges du VALTOM avec REFASHION posent question sur l'orientation souhaitée par l'Etat dans la cadre de l'écriture du nouveau cahier des charges de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) TLC devant s'appliquer au 1^{er} Janvier 2026. En effet, il apparaît aujourd'hui incompréhensible que REFASHION ne puisse pas proposer de soutiens financiers directs et adaptés à la collecte des TLC effectuée par les collectivités à compétence déchets, en régie ou dans le cadre d'un marché public.

Dans le contexte de la crise actuelle, que les spécialistes de la filière considèrent comme installée durablement, le coût induit pour les collectivités à compétence collecte ou traitement pourra

OCTOBRE 2025/N° 2

s'avérer très important, que ce soit pour maintenir le geste de tri dans les habitudes des usagers ou en récupérant les flux TLC non collectés dans les ordures ménagères ou la collecte sélective

043-254300049-20251016-D25_10_2-DE

Reçu le 16/10/2025

Cet état de fait va à l'encontre des objectifs de tri et de valorisation demandés à l'éco-organisme REFASHION et donc aux metteurs sur le marché, qui n'assument pas leurs responsabilités. Au regard de la gravité de la situation installée depuis le 1^{er} Juillet 2024, conséquence du refus de REFASHION de revaloriser ses soutiens aux opérateurs, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite faire valoir ses droits auprès de l'éco-organisme en émettant des titres de recettes pour les frais engagés :

- En matière de collecte, de stockage et de traitement des TLC usagés et des déchets textiles, des points d'apports volontaires non enlevés,
- En matière de gestion des dépôts sauvages autour des points d'apports volontaires,
- En compensation des coûts pour la gestion des textiles, qui finissent désormais dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ou le tri des emballages faute de collecte sélective.

L'émission de ces titres de recettes sera fondée sur les dispositions du Code de l'Environnement suivantes :

- L'article L541-10-1 du Code de l'Environnement, qui prévoit la mise en place d'une REP sur ces déchets,

- L'article L541-10-27 du Code de l'Environnement qui prévoit que l'éco-organisme est tenu « d'assurer une couverture de la totalité des coûts de collecte et de tri des opérateurs de gestion de déchets » ou que « Les éco-organismes pourvoient également à la collecte et au tri des déchets lorsque cela est nécessaire pour remplir les objectifs fixés par le cahier des charges mentionné à l'article L. 541-10 »,

- L'article L541-10-2 du Code de l'Environnement qui impose que les écocontributions couvrent « les coûts de prévention, de la collecte, du transport et du traitement des déchets, y compris les coûts de ramassage et de traitement des déchets abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du présent chapitre »,

- L'arrêté du 23 Décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets de textiles, chaussures et linge de maison (TLC) désignant « REFASHION » comme éco-organisme pour cette filière,

et au regard :

- De la responsabilité de REFASHION d'assurer un maintien des collectes sélectives suffisantes pour atteindre ses objectifs, ce qu'il n'assure plus actuellement, causant des frais aux collectivités à justifier au regard des coûts engendrés pour la gestion des dépôts sauvages et du stockage des textiles en substitution des acteurs classiques et des coûts engendrés pour le traitement des textiles qui jusque-là se trouvaient dans les bornes. Cela implique de tracer les tonnes collectées en plus d'habituellement dans les OMR,

- De l'obligation de REFASHION de couvrir les coûts de gestion des déchets se trouvant dans le périmètre de sa REP comme l'impose la directive européenne sur la question transposée en France dans le Code de l'environnement.

Sur proposition du Président, dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide, après délibération et à l'unanimité, de l'autoriser à signer l'émission de titres de recettes adressés à REFASHION, correspondant aux frais engagés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE depuis le 1^{er} Juillet 2024 dans le cadre des manquements de cet éco-organisme envers ses obligations en tant qu'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la filière REP TLC.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoît (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUDE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL),

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OBJET : Location d'un camion poids lourd grue compacteur pour la collecte des déchets en points d'apport volontaire

Le Président expose que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE revoit actuellement ses schémas de collecte et s'oriente vers une généralisation de l'apport volontaire en conteneurs aériens pour les ordures ménagères et les emballages légers. Le Syndicat se doit d'adapter son parc de véhicules.

Une consultation avait été lancée du 21 DECEMBRE 2023 au 15 JANVIER 2024 en vue de choisir un prestataire pour la location d'un camion poids lourd grue compacteur pour collecter les points d'apports volontaires.

Le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément à la délégation qui lui a été conférée par le Comité Syndical et par décision n° 2024-1 en date du 20 FEVRIER 2024, il avait décidé d'attribuer le marché de location d'un camion poids lourd grue compacteur pour la collecte des déchets en points d'apport volontaire à la Société SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION (SAML), pour un montant annuel de 93.600,00 € HT.

Il précise que ce marché a été conclu pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} MAI 2024, renouvelable 1 fois pour une durée maximale de 2 ans, soit jusqu'au 30 AVRIL 2026.

Le Président propose que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE lance une nouvelle consultation.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité :

- le Président à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée inférieur à 221.000,00 € HT,
- que le montant prévisionnel annuel de l'opération soit fixé à environ 95.000,00 € HT,
- qu'une publication soit faite au Journal le B.O.A.M.P.,
- que la durée du marché soit d'1 an renouvelable 1 fois pour une durée maximale de 2 ans,
- que la dépense soit inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat,
- le Président à faire toutes les démarches, signer les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer enfin le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre KAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PINOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUDE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Alois (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL),

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OBJET : Entretien mécanique des véhicules du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le marché d'Entretien du parc de véhicules du Syndicat, conclu en 2022 avec le prestataire, arrive à terme le 21 FEVRIER 2026.

Il propose donc que nous lancions une nouvelle consultation.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité :

- le Président à lancer une consultation sous la forme d'un Appel d'Offres ouvert en procédure formalisée avec publication dans les Journaux le B.O.A.M.P. et le J.O.U.E.,

- que la durée du marché soit de 1 an renouvelable 3 fois pour une durée maximale de 4 ans,

- que le marché soit un Accord-cadre avec un seul attributaire par lot, avec bons de commande et constitué de trois lots :

Lot 1 secteur d'ISSOIRE, Lot 2 secteur de COHADE, Lot 3 secteur de LANGEAC,

- que la dépense soit inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat,

- que les quantités, maximum en volume, nombre ou valeur, soient fixées annuellement au marché comme suit :

- LOT N° 1 maximum 350.000,00 € H.T.

- LOT N° 2 maximum 250.000,00 € H.T.

- LOT N° 3 maximum 50.000,00 € H.T.

- le Président à faire toutes les démarches, signer les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer enfin le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAY



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoît (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL),

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OBJET : Financement d'un déshydrateur, broyeur à pain dans le cadre d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire du Lycée Rabelais de BRASSAC LES MINES

Vu la Délibération n° D19_07_2 du 05 JUILLET 2019 relative à la validation du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) dont les objectifs sont notamment d'optimiser la réduction, la valorisation et les coûts des biodéchets en articulant les solutions possibles de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage individuel ou collectif, broyage, ...) et de valorisation,

Vu la Délibération n° D22_10_11A du 07 OCTOBRE 2022 concernant le Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC) conclu entre le VALTOM et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, couvrant la période 2022 – 2027 et intégrant les thématiques de l'économie circulaire comprenant la prévention, la gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu la Délibération n° D23_10_2 du 06 OCTOBRE 2023 relative à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour la période 2024 – 2029 et intégrant notamment des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Le Président expose le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire du Lycée Rabelais de BRASSAC LES MINES. Les élèves de 1^{ère} Bac Pro Commerce vont s'inscrire au concours de la mini-entreprise « Entreprendre pour Apprendre ». En effet, ils souhaitent développer une gamme de gâteaux secs salés et sucrés à partir d'une collecte de pain dans des boulangeries partenaires du secteur. Ces gâteaux seront produits et vendus à la boutique CAP Equipier Polyvalent du Commerce en valorisant les quantités de pain recyclés, inscrivant ce projet dans le cadre du label E3D du Lycée (Etablissement en Démarche de Développement Durable).

Ce projet nécessite l'acquisition d'un déshydrateur et broyeur à pain.

Après délibération, le Comité Syndical accepte, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE devienne partenaire de cette mini-entreprise en achetant un déshydrateur et broyeur à pain, pour un montant d'environ 2.500 € HT. Ce matériel sera mis à disposition du Lycée Rabelais dans le cadre de l'expérimentation de la création d'une mini-entreprise produisant et commercialisant de la farine de pain et des produits confectionnés à partir de cette farine (gâteaux secs, pâtes ...). Ce matériel restera la propriété du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINT FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoît (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL),

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OBJET : Exonération de T.E.O.M. pour les locaux professionnels – Année 2026

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient annuellement d'arrêter la liste des locaux professionnels à exonérer de T.E.O.M. pour l'exercice à venir.

En effet, si les professionnels utilisent un service fourni par un autre prestataire ou payent la redevance spéciale, il est proposé qu'ils ne soient pas assujettis à la T.E.O.M.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité :

- Décide d'exonérer de T.E.O.M., pour l'année 2026, les locaux professionnels dont la liste est ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre K. S. S. S.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 03 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 24/09/2025

Présents : 93

Votants : 105

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), ALBARET Benoît (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), BOMPARD Roland (CERZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), TRILLEAUD Eric (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : SENEZE Dominique (AGNAT), ROCHE Maurice (BRIOUDE), BONY Josiane (LUBILHAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BUMB Aloïs (CHILHAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL),

Secrétaire : Monsieur Alain GARNIER

OBJET : Décisions modificatives n°1

Monsieur le Président propose au Comité Syndical les modifications de crédits budgétaires 2025 suivants :

			FONCTIONNEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60622	Carburants	- 70.000,00	
012	6218	Autre personnel extérieur	+ 70.000,00	
65	65568	Autres contributions	- 5.000,00	
65	65748	Subv. Fonctionnement personnes droit privé	+ 5.000,00	
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 6.700,00	
013	6419	Atténuation de charges		+ 6.700,00
TOTAL			+ 6.700,00	+ 6.700,00

			INVESTISSEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21828	Autres matériels de transport	+ 30.000,00	
10	10222	FCTVA		+ 30.000,00
TOTAL			+ 30.000,00	+ 30.000,00

Après en avoir délibéré et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modifications de crédits budgétaires 2025 ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre FOVEL.

